

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE DE L' ASSOCIATION SAGNE  
Salle de la CITOYENNETE - VENDREDI 5 AVRIL 2019

La séance est ouverte à 18h par le Président Pierre CARBONEL . 68 adhérents sont présents ou représentés.

**1) Compte rendu des actions et activités de l'année 2018 par Pascale CALMETTES**

- Le 2 juin- participation à la « journée de l'Environnement » avec le nettoyage et ramassage de déchets sur le secteur de la SAGNE . Une quantité considérable de détritiques et déchets ont été collectés par les volontaires de l'association et déposés à la déchèterie toute proche.
- 13 juin au 13 juillet- participation à l'Enquête Publique pour la 4eme modification du PLU pour la délimitation des Espaces Proches du Rivage ( E.P.R ). Cette participation a donné lieu à des consignations au cahier des contributions au nom de l'association et par les adhérents en leur nom propre, et une prise de contact avec le Commissaire Enquêteur.
- Le 2 juillet- manifestation sur le parcours de la Course « la Barberousse »
- Le 3 Août- soirée « traditionnelle » sous les oliviers de la SAGNE. Un succès qui ne se dément pas année après année pour ce concert Pique Nique ouvert à tous. Un merci aux musiciens toujours bénévoles.
- 8 septembre – participation au Forum des associations. Ce fut l'occasion de présenter notre association au public présent avec l'aménagement d' un stand dressé avec des produits issus des jardins de la SAGNE.
- 27 août au 26 septembre – participation au dossier de création de ZAC en Mairie de GRUISSAN par la consignation d'observations sur le registre
- 21 septembre- participation par la tenue d'un stand à NARBONNE au tour ALTERNATIBA pour le climat
- Le 20 novembre – Assemblée Générale extraordinaire pour décider du recours à un avocat pour attaquer au Tribunal Administratif la création de ZAC par le Conseil Municipal de GRUISSAN .
- Novembre Décembre- édition du 2eme journal « les Jardins de la SAGNE » et distribution dans les boîtes aux lettres.
- Courrier adressé aux premier Ministre, Ministre de la Transition Ecologique et à la Présidente de la Région Occitanie. Une réponse a été reçue depuis transmise par le Préfet, réceptionnée au mois de février 2019.

**2) Compte rendu financier par Roland MINANA , trésorier**

L'association SAGNE est économe les seules dépenses notables concernent :

- L'édition de tracts et du Journal « les Jardins de la SAGNE »
- Les dépenses de réception lors de l'Assemblée Générale et Soirée-Concert sous les Oliviers .
- Les dépenses les plus conséquentes concernent le défraiement du Cabinet d'Avocats qui sera chargé de déférer au Tribunal Administratif.

Il est prévu que cette dépense soit étalée sur plusieurs exercices comptables suivant la durée des recours administratifs, pour 2018 un 1<sup>er</sup> versement de 2400 € a été effectué au cabinet d'avocats.

En recettes, l'association les dons et cotisations des adhérents exclusivement.

Soit RECETTES		DEPENSES	
Solde du dernier exercice :	1 886,59€.	Frais d'Avocats :	2 400€
Dons et Cotisations :	3 282,75€	Autres :	1 026,76€
TOTAL	5 169,34 €.	TOTAL.	3 426,76€

Solde 2018 : 1 742,58 €

### 3) **Compte rendu de l'actualité juridique, Pierre CARBONEL , Président**

- Les recours Juridiques

Si les années 2017 et 2018 ont été « calmes », les affaires juridiques devraient s'accélérer en 2019. Jusqu'à là les actes administratifs relatifs à l'aménagement de la SAGNE n'ont pas donné lieu à recours auprès du Tribunal Administratif.

Notre association a cependant contesté la mise en place du Plan de Prévention des Risques Littoraux ( P.P.R.L ) mais le recours à un avocat n'a pas été nécessaire.

En fin d'année 2018 la Commune a pris 2 décisions qu'il a semblé nécessaire de déférer en justice :

- La délimitation des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)
- La création de la Z . A. C. de la SAGNE

Pour la délimitation des EPR, le recours a été fait en deux temps :

- Une demande de recours gracieux sous forme de courrier
- Après la réponse de la Mairie, et dans un délai de 2 mois, le dépôt d'un recours devant le Tribunal Administratif

Le recours administratif a d'ores et déjà été déposé auprès du Tribunal Administratif de Montpellier sur la délibération du Conseil Municipal fixant délimitation des espaces proches du rivage.

Suite à la demande de recours gracieux une délégation de notre association a été reçue en Mairie , par le Maire , son Directeur Général des Services , le responsable du service Urbanisme et le représentant du Cabinet qui a rédigé le projet. Le Maire n'est pas intervenu lors de cette réunion et a laissé la parole à son DGS et au représentant du Cabinet . Aucune réponse n'a pu être apporté à nos interrogations.

Pour la contestation de la ZAC de la SAGNE, le recours juridique est en cours.

Compte tenu de la complexité juridique de ces affaires , il a semblé utile de faire appel à un cabinet d'avocats. Cette décision a été validée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2018.

- Autres interventions

Un courrier a été fait pour défendre le dossier de la SAGNE auprès du 1<sup>er</sup> Ministre avec copie adressée au Ministre de la transition énergétique. Ce courrier a donné lieu à une réponse transmise par le Préfet de l'Aude qui précise que la SAGNE n'est pour l'instant pas constructible et que le Préfet veillera au strict respect de la réglementation.

Un courrier a été adressé à M. Roland COURTEAU, sénateur de l'AUDE, pour présenter le dossier de la SAGNE et les arguments de notre association.

Pierre CARBONEL attire l'attention sur la nécessité de remobiliser les adhérents. Il apparaît que l'opposition au projet municipal de la SAGNE trouve de plus en plus d'écho auprès de la population de la Commune, il faut donc parvenir à concrétiser plus régulièrement cette opposition par des actions sur le terrain.

#### 4) Questions diverses

Plusieurs adhérents prennent la parole

- Des propositions d'activités nouvelles sont posées qui seraient susceptibles de recettes nouvelles.

- La Municipalité a l'intention de faire passer un cap au dossier au cours de l'année 2019, c'est la raison pour laquelle la motivation des adhérents doit rester intacte. Cependant il est fait remarquer que le Maire avait annoncé le lancement de l'aménagement du secteur de la SAGNE pour ce début d'année, ce qui est loin d'être le cas. On note une grande différence entre ce qui est annoncé par la communication municipale et ce qui est constaté réellement sur le terrain.

Pierre CARBONEL informe que les recours juridiques vont prendre du temps, le Maire semble oublier ces délais.

- Le problème des expropriations est posé. Il est rappelé que le Maire s'était engagé à ne pas avoir recours aux expropriations. Pour l'instant c'est l'Etablissement Foncier Régional, avec lequel la Commune a une convention, qui gère les préemptions foncières et l'acquisition des terrains. Aucune proposition d'achat de terrain n'a cependant été faite pour l'instant auprès des propriétaires présents. Ceux-ci n'ont plus eu de contact ou de proposition de la part de la Commune depuis plusieurs années.

L'ordre du jour est achevé. La séance est levée.

